

Délibération n°37/20260420

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, S. VALLON, M. FOUILLÉ, J. BRAISAZ, E. CONDAMINE, G. C. VISCI, M. SIBILLE, E. DAVID-CAVAZ, J. THORAX, J. SICARD, L. GAUDE, R. TARTREAU, A. TOSTI, H. GRINDLER, D. BONZY, V. UVIETTA, D. FLEURY

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à S. VALLON)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 14 avril 2026

**OBJET : JEUNESSE
PROJETS PEDAGOGIQUES ET TARIFS DES SEJOURS ETE 2026
DU LOCAL DES JEUNES ET DE L'OXALIS**

Madame Valérie Cazaux annonce que le Local des Jeunes et l'Oxalis proposeront chacun pour l'année 2026, en complément des activités régulières, un séjour d'été.

- Pour le Local des Jeunes : du 06 au 10 juillet 2026 à Baratier (Hautes-Alpes),
- Pour l'Oxalis : du 20 au 24 juillet 2026 à Villard-de-Lans.

Les projets pédagogiques de ces séjours sont joints à la présente délibération ainsi que les grilles tarifaires.

Sur le rapport de Mme Valérie CAZAUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les tarifs du séjour d'été du local des jeunes ainsi que le projet pédagogique tels que présentés en annexe.
- ADOPTE les tarifs du séjour d'été de l'oxalis ainsi que le projet pédagogique tels que présentés en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET
Le 20 avril 2026**



Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 038-213804362-20260420-2026_37-DE

Détail des votes :

- Pour : 19
- Abstention :
- Contre: